

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 04 DECEMBRE 2017

Date de convocation : 27/11/2017

**2017 - 062**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 9

votants : 9

L'an deux mil dix-sept, le quatre du mois de décembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE

Absents excusés : /

Absents non excusés : V. LEROY,

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°62 : INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Le Maire propose de voter l'IAT (indemnité d'administration et de technicité) pour le personnel communal, les adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe et les adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe, dans l'attente de la mise en place du RIFSEEP.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de multiplier le montant de référence annuel fixé au 01/02/2017 par grade par un coefficient multiplicateur de 1 à 8 pour les grades suivants :

- Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe (montant de référence : 454,69€)
- Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe (montant de référence : 454,69€)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 04 décembre 2017

Le Maire,

Daniel CHARLET

